

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-225

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 748 ET SES AMENDEMENTS
VISANT À CRÉER UNE GRILLE DES USAGES ET NORMES
« DOMINANTE RÉSIDENIELLE » APPLICABLE À LA ZONE 1-C-07**

ATTENDU que la municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 748;

ATTENDU que la Ville de Berthierville est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 748 ne peut être modifié que conformément à cette loi;

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement de zonage a été soumise à la Ville de Berthierville par le propriétaire du lot 3 450 505 afin d'y planifier une construction résidentielle;

ATTENDU QU'il y a un intérêt croissant sur le territoire de la ville de Berthierville pour du développement immobilier;

ATTENDU l'importance d'assurer une croissance cohérente et durable du territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage 748 afin d'ajouter une grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-07;

ATTENDU que les usages du groupe d'usage « 1400 multifamiliale » seront assujettis au règlement numéro 967 et ses amendements sur les usages conditionnels;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun, appuyé par le conseiller Jean-François Frenière et résolu que le premier projet de règlement numéro 748-225 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements visant à créer une grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-07, soit et est adopté et que ce règlement décrète et statue comme suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule « Règlement 748-225 modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements visant à créer une grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-07.
2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ces parties venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties.

PARTIE II, MODIFICATION DU RÈGLEMENT

3. L'annexe B du règlement de zonage numéro 748 est modifiée par la création de la grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicables à la zone 1-C-07, le tout tel qu'apparaissant à l'annexe A faisant partie intégrante du présent règlement.

ENTRÉE EN VIGUEUR

4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à la Ville de Berthierville ce 6^e jour du mois de novembre 2023.

Pierre Lahaie
Maire

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement	2023-11-06
Adoption du premier projet	2023-11-06
Avis public de consultation	2023-12-04
Adoption du second projet	
Avis public participation référendaire	
Adoption du règlement	
Certificat de conformité MRC	
Avis public d'adoption	

PROJET

**RÈGLEMENT 748-225 / ANNEXE A – GRILLE « DOMINANTE RÉSIDEN TIELLE »
APPLICABLE À LA ZONE 1-C-07**

BERTHIERVILLE				
Zonage				
Grille des usages et normes				
DOMINANTE RÉSIDENTIELLE				
No. de zone: 1-C-07				
AMENDEMENTS				
Règlement n°		Date		
748-225				
Règlement de zonage				
No : _____				
Date : _____				
Identification des usages	NORMES APPLICABLES			
UNIFAMILIALE ISOLÉE	X	MARGE DE RECU L	7.5 M	
JUMELÉE				
CONTIGUË		MARGE LATÉRALE	2.0 M	
BIFAMILIALE ISOLÉE Type 2	X	MARGE A RRIÈRE	6.0 M	
JUMELÉE				
CONTIGUË		COEFFICIENT D'OCCUPATION	0.50	
TRIFAMILIALE ISOLÉE	X	HAUTEUR MAXIMALE: ÉTAGE	4	
JUMELÉE				
CONTIGUË		LOGEMENT AU SOUS-SOL		
MULTIFAMILIALE ISOLÉE		NORMES SPÉCIALES		
JUMELÉE				
CONTIGUË				
Usage s pécifiquement permis				
Usage s pécifiquement prohibé				
		BANDE RIVERAINE		
		ZONES INONDABLES		
APPARA IT A LA GRILLE COMMERCIALE	X			